

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil VINGT SIX
Le 22 janvier 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
 Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
 Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
 Date de la convocation : 15 janvier 2026

Présents : M. GROSDENISS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. FAYOLLE Jean.

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe (Pouilly sous Charlieu).

N°2026/N°010

OBJET : CENTRE AQUATIQUE - ADAPTATION DES HORAIRES 2026

M. le Président rappelle que par une délibération en date du 17 juillet 2025 le conseil communautaire a validé les horaires d'ouverture du centre aquatique comme suit :

Période scolaire :

| | |
|------------|--------------------------|
| Mardi : | 12h à 13h30 et 17h à 20h |
| Mercredi : | 12h à 13h30 et 15h à 20h |
| Vendredi : | 12h à 13h30 et 17h à 20h |
| Samedi : | 8h30 à 12h30 |
| Dimanche : | 8h30 à 12h30 |

Fermé au public les lundis et jeudis

Période petites vacances scolaires (hors Noël car établissement fermé)

| | |
|------------|--------------|
| Mardi : | 12h à 19h |
| Mercredi : | 12h à 19h |
| Vendredi : | 12h à 19h |
| Samedi : | 8h30 à 12h30 |
| Dimanche : | 8h30 à 12h30 |

Fermé au public les lundis et jeudis

Période estivale (du premier week-end suivant la fin de l'année scolaire au 31 août inclus)
 Tous les jours de 10h30 à 19h30 à l'exception du jeudi qui est fermé

Cette même délibération précisait par ailleurs que des créneaux spécifiques et accessibles uniquement sur réservation seront également programmés pour permettre la pratique de diverses activités encadrées : natation, aquagym, aquabike...ou l'accueil de centres de loisirs.

M. le Président rappelle par ailleurs que l'accueil des scolaires se fait sur 7 cycles sur l'année scolaire, les mardi et vendredi (matin et après-midi). Comme cela était prévu, il reste des créneaux disponibles sur les temps scolaires, une seule école extérieure étant venue cette année. Ces créneaux sont notamment disponibles sur les cycles 4 (26/01 au 13/03) et 7 (15/06 au 3/07) et les mardis après-midi sur le cycle 6 (4/05 au 12/06). Sur ces temps-là, les maîtres-nageurs ont donc du temps disponible. Si leur octroyer du temps administratif et pédagogique se justifie cette année afin de revisiter la nature et le contenu des séances, pour réfléchir au projet de l'établissement, il est proposé d'ouvrir des créneaux complémentaires pour le public comme suit :

Du 26/01/2026 au 13/03/2026 ainsi que du 15/06/2026 au 03/07/2026 :
Ouverture de 10h à 12h les mardis et vendredis (hors période vacances scolaires)

Par ailleurs, et sur réservation, 4 créneaux complémentaires pour des activités seront proposés sur les mardis et vendredis.

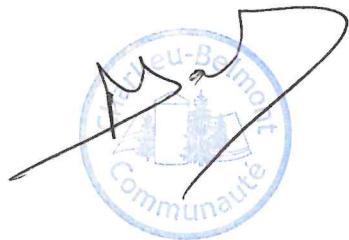
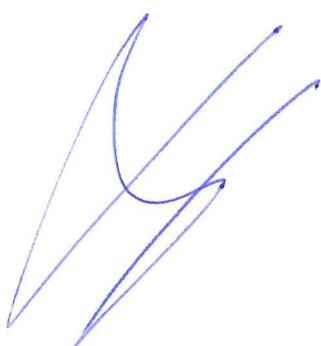
Du 04/05/2026 au 12/06/2026 :
Sur réservation, 2 créneaux complémentaires pour des activités les mardis après-midi

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Valide les ouvertures complémentaires au public au centre aquatique intercommunal comme présenté ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Pouilly sous Charlieu
M Philippe JARSAILLON

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260122-DELIB2026-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026
Publication : 29/01/2026